



# REUNION D'INFORMATION ET MISE EN PLACE DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES SPORTS DE NATURE DU 9 JUILLET 2020

En raison de la situation sanitaire, cette réunion s'est tenue le jeudi 9 juillet 2020 à 18 heures 15, salle n°1 du Conseil Départemental Place Louis Lacrocq à Guéret.

La salle de réunion du C.D.O.S. ne pouvant accueillir plus de dix personnes, nous remercions le Conseil Départemental de nous avoir accueillis.

Quinze comités et deux associations furent invités.

## Ont assisté à cette réunion :

Yves Orlianges, Comité départemental d'Athlétisme, Véronique MICHNOWSKY, comité départemental U.F.O.L.E.P. et motocyclisme, Jean-Louis DEBELLUT, Comité départemental de cyclotourisme et responsable de la commission sports de nature du C.D.O.S.

Nicolas OLLIER, Service Jeunesse et Sport et Vie Associative à la D.D.C.S.P.P.

Pascal SAVOURAT, Chef de projet au Service Sports de Nature et Tourisme,

Nathalie PAILLET, référente Sports de Nature Sports, Loisirs de Nature et Tourisme,

## Etaient excusés :

Les comités de randonnée pédestre, de la fédération française de cyclisme et l'U.N.S.S.

\* \* \* \* \*

## Objet de la réunion : réunion d'information et mise en place de la commission des sports de nature du CDOS

Lors de sa dernière assemblée générale, le CDOS a procédé à la modification des statuts et du règlement intérieur qui prévoient la mise en place de commissions. En particulier celle des « Sports de nature » dont les objectifs demeurent la valorisation des espaces et sites mais aussi de l'activité.

Dans le cadre du travail partenarial avec le Conseil départemental et la D.D.C.S.P.P. (Protocole d'Accord « sport »), le CDOS a souhaité apporter son concours actif à la commission départementale des espaces, sites et itinéraires (C.D.E.S.I.) de la Creuse.

Le Conseil départemental affirme sa volonté de développer les sports de nature, avec le mouvement sportif et le soutien de l'Etat, et de développer cette image pour la Creuse.

Néanmoins, même si tous les acteurs sont mobilisés, il reste à construire une politique départementale en faveur des sports de nature.

### 1 ) Le cadre législatif et réglementaire des sports de nature

#### - Le cadre

Nicolas OLLIER explique que le code du sport cadre la définition des sports de nature (L 311-1) et la compétence départementale qui s'exprime par la mise en place d'une Commission départementale des espaces, sites et itinéraires (CDESI) et d'un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI).

Ainsi, le Département s'engage dans une démarche de développement maîtrisé des sports de nature, le CDOS fait partie intégrante de la CDESI, les fédérations sportives délégataires ou agréées peuvent définir les normes de classement technique de sécurité et d'équipement des espaces, sites et itinéraires (ESI).

- La mise en place de la CDESI et du PDESI

Automne 2016, le Conseil départemental a adopté une politique « sports et loisirs de nature », évoquant ce secteur d'activité, qui doit être développée.

La compétence Sports de nature - PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) - a été délibérée par les élus en décembre 2018, la CDESI (Commission départementale des espaces sites et itinéraires), dont la composition a été votée en septembre 2019, s'est réunie pour la 1<sup>ère</sup> fois en décembre 2019.

Le Département s'est engagé également à retravailler son Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) dans une démarche qualité. Adopté en première version en 2008, la nouvelle procédure délibérée en décembre 2012 a depuis généré l'inscription de 2400 km de chemins.

La CDESI, organe composée de 36 membres répartis en 3 collèges (collège du mouvement sportif, collège des usagers et acteurs de l'espace naturel, et collège des territoires et des institutions), est une instance de dialogue, de concertation et de proposition notamment pour l'inscription des espaces, sites et itinéraires (ESI) au Plan. Elle a aussi un rôle fort dans la préservation de l'environnement.

Quant au PDESI, il doit pouvoir intégrer tout ou partie du PDIPR, ainsi que des ESI, et définir la politique en matière de sports de nature.

## **2) Vers un diagnostic partagé**

On constate un engouement national pour les sports de nature avec 35 millions de pratiquants occasionnels et 15 millions de pratiquants réguliers, avec une forte demande pour la randonnée et le vélo notamment, mais de nouvelles pratiques apparaissent comme le stand-up paddle, le trail, ...

En Creuse, on peut compter sur des acteurs du mouvement sportif mobilisés, une station sports nature, des évènementiels d'envergure régionale, nationale, voire mondiale, une candidature autour des JO 2024 qui fédère, des bases VTT et une nature, un environnement préservés.

Pour autant, il faut pointer quelques aspects à conforter :

- Une image touristique à renforcer,
- Peu d'investisseurs privés,
- Une gestion encore non maîtrisée des sports de nature,
- Un manque de visibilité pour certaines pratiques
- Le contexte démographique creusois actuel et une qualité des eaux souvent problématique pour la baignade et les activités nautiques.

Un diagnostic de la situation est en cours de réalisation. En effet, le Département, en s'appuyant sur la base de données de l'Etat, le RES (Recensement des équipements sportifs), a cartographié les ESI par activité.

33 activités sportives « sports de nature » peuvent être pratiquées en Creuse, 13 comités sont représentés au sein du CDOS plus l'UFOLEP, l'UNSS et l'USEP.

Certaines pratiques n'ont pas de représentation CDOS mais étaient conviées à la réunion.

170 associations pratiquent des sports de nature, et environ 190 évènementiels étaient prévus en 2020.

1 hébergement locatif possède le label rando accueil, et 13, le label vélo accueil.

## **3) Des objectifs à définir ensemble**


Afin de compléter cet état des lieux, le CDOS en collaboration avec le Conseil départemental, souhaiterait que les comités et associations de sports de nature puissent pointer les ESI labellisés/ homologués par leur fédération et faire une 1<sup>ère</sup> mise à jour de l'existant.

L'objectif serait dans un 1<sup>er</sup> temps, sous la houlette du CDOS et de sa commission sports de nature, de réaliser une 1<sup>ère</sup> mise à jour qui servirait de base pour un travail plus approfondi sur l'inscription au PDESI des ESI. Ainsi, une cartographie par activité, ainsi qu'un tableur recensant les ESI sera transmise à chaque comité et association invités.

Le Commission du CDOS souhaiterait **un retour des comités pour fin août** si possible, pour pouvoir ensuite être exploités et présentés lors de la prochaine CDESI prévue mi-octobre.

Fin de la réunion à 19h45.

**Le responsable de la commission  
Sports de nature,**



**Jean-Louis DEBELLUT**

P.S. : ce procès-verbal est rédigé avec la collaboration de Nathalie PAILLET